



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 141 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2021

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis conformément à la section XI de la résolution [74/263](#) de l'Assemblée générale, le présent document est le deuxième rapport sur l'état d'avancement du projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago.

Il fait le point sur le projet depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ([A/74/330](#)), notamment en ce qui concerne les mesures prises pour mobiliser des contributions volontaires et en nature, les mesures de gestion et d'atténuation des risques, la station d'épuration des eaux usées, les mesures prévues de mise aux normes parasismiques et les mesures visant à intégrer les pratiques de développement durable dans les activités de gestion des installations et le fonctionnement de l'édifice pour garantir la construction d'un bâtiment à énergie zéro.

En outre, le présent rapport comprend une évaluation détaillée de l'incidence que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait avoir sur le projet. Il décrit également les mesures d'atténuation des risques en matière de santé et de sécurité, de logistique et de programmation.

Le projet progresse dans les limites du budget approuvé et conformément au calendrier prévu. On estime que la construction sera terminée d'ici 2023. Les composantes relatives à l'architecture et au génie civil sont en cours d'élaboration. L'équipe de gestion du projet assure un suivi continu des coûts prévus et de la qualité des solutions proposées afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Organisation pour ce qui est de la mise aux normes parasismiques, de l'efficacité énergétique et du respect

* [A/75/150](#)



des normes de santé et de sécurité. Le rapport fait également le point sur les résultats de l'analyse selon la méthode de Monte-Carlo et sur les mesures prises pour atténuer les risques qui pourraient surgir pendant les phases de conception et de construction, compte tenu de la pandémie.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à ouvrir un crédit de 1 642 200 dollars pour 2021.

I. Introduction

1. Le présent document est le deuxième rapport d'étape sur l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago. Soumis conformément à la section XI de la résolution 74/263 de l'Assemblée générale, il fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre du projet depuis la publication du précédent rapport (A/74/330).

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs approuvés. Le but est de démanteler l'enveloppe et de reconstruire le bâtiment, tout en conservant la structure, pour qu'il soit conforme aux normes, sûr, fonctionnel et efficient, ce qui contribuerait à façonner un cadre de travail fécond et viable tout en prolongeant la durée d'utilité du bâtiment de 40 à 50 ans. La rénovation devrait permettre de réduire les dépenses de fonctionnement et servira à fixer des orientations, aux niveaux fonctionnel et opérationnel et sur le plan de la durabilité, pour d'autres projets.

3. On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des travaux de planification et des mesures connexes prises à ce jour, ainsi que des informations actualisées sur les points suivants : a) la gouvernance du projet, notamment le comité des parties prenantes, les groupes de travail et la relation de travail avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège ; b) l'équipe de gestion du projet ; c) les avantages du projet ; d) l'analyse de la gestion des risques ; e) les locaux transitoires temporaires ; f) l'analyse détaillée des composantes relatives à l'efficacité énergétique et de la stratégie connexe ; g) le plan de dépenses globales révisé sur la base des prévisions actualisées et des études, analyses et informations techniques les plus récentes.

II. Objectifs et avantages du projet

A. Objectifs

4. Conformément aux grands objectifs énoncés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/68/733), les principaux objectifs du projet, définis dès la phase de conception, ont été reformulés comme suit depuis le précédent rapport d'activité :

a) Satisfaire aux normes locales et internationales en matière de santé et de sûreté, lesquelles portent notamment sur :

i) La conception et l'aménagement des bâtiments de manière à les protéger d'éventuels événements sismiques dans le respect des normes parasismiques chiliennes ;

ii) Les dispositifs et plans relatifs à la sécurité incendie et à la sécurité des personnes, conformes aux normes en vigueur en matière d'évacuation et aux critères de qualité de l'air, de l'eau et de l'éclairage, ainsi que les installations d'alarme incendie, de lutte anti-incendie et de diffusion sonore ;

b) Remplacer les principales installations ayant dépassé leur durée de vie utile (installations mécaniques, électriques, électriques basse tension, plomberie, systèmes de transport horizontal et vertical), afin de mettre le bâtiment nord aux normes, de respecter les règles en vigueur et de prolonger sa vie utile ;

c) Intégrer des éléments de structure adaptés, par exemple supprimer les obstacles physiques, de façon que les personnes handicapées puissent aisément tirer parti de leur espace de travail ;

d) Conserver la valeur immobilière du bâtiment nord, qui a été construit en 1989 dans le complexe de la CEPALC ;

e) Installer une station de traitement permettant à la Commission de dépolluer et de réutiliser 100 % des eaux usées provenant du bâtiment nord, et de réduire au minimum les déchets sanitaires ;

f) Tendre vers davantage d'efficacité énergétique, en particulier en réduisant la consommation d'énergie, d'eau douce et de ressources non renouvelables, ainsi que la production de déchets, et en améliorant la qualité de l'air et de l'éclairage intérieurs ;

g) Utiliser l'espace de manière plus rationnelle en maximisant l'occupation des espaces de travail, des installations de conférence et des salles de réunion, en fonction des besoins de la Commission, et créer un cadre plus efficient, productif et inclusif au moyen d'une démarche centrée sur les besoins et sur différents types d'espaces adaptés aux besoins des travaux de la Commission, notamment par des approches et solutions stratégiques diversifiées pour chaque espace donné ;

h) Continuer à mettre au point une stratégie visant à assurer une utilisation rationnelle de l'énergie en redirigeant l'électricité produite vers les autres bâtiments du complexe de la CEPALC et en transférant l'excédent éventuel au réseau national.

5. En raison de la flambée de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'incidence qu'elle pourrait avoir sur le projet, l'équipe de gestion du projet a élaboré une stratégie d'utilisation des espaces de travail qui permette de préserver la santé et la sécurité des occupants en respectant les règles de distanciation physique aussi longtemps qu'il le faudra. En outre, après un examen approfondi des pratiques opérationnelles et des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation en place, ainsi que des conditions particulières liées aux vents dominants, à l'orientation et au comportement de l'enveloppe extérieure du bâtiment, une stratégie spéciale a été mise au point pour réduire considérablement le risque de propagation de la maladie parmi les occupants du bâtiment. Pour ce faire, la ventilation naturelle sera maintenue parallèlement aux systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et aux autres services techniques du bâtiment, afin de garantir des conditions de travail sûres et saines. Le Groupe de la gestion des installations de la CEPALC met actuellement en œuvre des protocoles complets concernant l'utilisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et continue de mesurer les émissions de dioxyde de carbone dans le bâtiment, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé.

B. Avantages

6. Les avantages du projet exposés dans le rapport précédent ([A/74/330](#), par. 6 et 7) restent inchangés. Le projet permettra à la CEPALC de disposer d'un bâtiment entièrement rénové et efficient, conforme à la réglementation et satisfaisant aux normes de construction ou les dépassant. Il prévoit des stratégies actives et passives pour obtenir un haut rendement énergétique, produire de l'énergie et traiter les eaux usées tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en diminuant les dépenses de fonctionnement.

III. Gouvernance, gestion et responsabilité du projet

A. Gouvernance du projet

7. La structure de gouvernance globale du projet reste inchangée. La Secrétaire exécutive de la CEPALC est la maîtresse d'ouvrage du projet. Elle est secondée par la responsable de l'exécution du projet et une équipe de gestion du projet.

Comité des parties prenantes

8. Le comité des parties prenantes a été créé en mars 2018. Il se réunira sur une base trimestrielle jusqu'à l'achèvement du projet, en 2023, ainsi que de manière ponctuelle pour traiter des questions exigeant une attention immédiate. L'objectif de ces réunions est d'examiner l'état d'avancement du projet et d'en informer les membres, de présenter des modifications du calendrier et du budget et d'élaborer des solutions à mesure que le projet avance. Des réunions supplémentaires seront organisées pour assurer un suivi des questions liées à la pandémie de COVID-19 et des mesures préventives, ainsi que de la progression des activités prévues au calendrier ou de la modification de celui-ci.

Groupes de travail

9. Comme indiqué dans le rapport précédent, les deux groupes de travail ci-après ont été créés au sein du comité des parties prenantes pour aborder des domaines spécifiques :

a) Le groupe de travail chargé des questions de santé et de sécurité au travail, d'accessibilité et de respect des normes internationales, ainsi que de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, regroupe les représentants locaux du Comité Administration-personnel et des représentants du Groupe des services médicaux, du Groupe de la gestion des installations et de la Section de la sûreté et de la sécurité de la CEPALC. Il examine les questions de son ressort et propose des solutions en s'appuyant sur quatre éléments principaux : les règles de l'Organisation des Nations Unies et les règles et normes internationales ; l'étude de projets similaires ; les contributions du personnel de la CEPALC pour ce qui est des besoins spéciaux ; les exigences liées à la pandémie de COVID-19 ;

b) Le groupe de travail chargé de la durabilité est composé de représentants de la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles, de la Division du développement durable et des établissements humains et de la Section des services généraux de la CEPALC. Il examine et propose des stratégies en vue de définir et d'appliquer des mesures techniques et organisationnelles tout au long du cycle de vie du bâtiment nord, en y intégrant systématiquement les principes de l'économie circulaire dès le départ et en encourageant le respect des principes de durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'en cernant des avantages économiques clairs sur la base d'outils de traitement des données et de conseils.

Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège : rôle de coordination et de contrôle

10. L'équipe de gestion du projet continue de collaborer étroitement avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège, conformément à l'accord de coordination signé en 2018. Le Service contribue activement à la supervision du projet, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques et la prise en compte du retour d'expérience. Au moins toutes les deux semaines, l'équipe de gestion du projet et le Service tiennent des réunions de coordination sur l'exécution du projet au jour le jour.

11. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens bénéficie de l'appui d'un cabinet de conseil professionnel international pour ce qui est de fournir à la maîtresse d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques. Avant la publication du rapport semestriel consacré à ce sujet, des réunions sur la gestion des risques ont eu lieu à intervalles réguliers entre l'équipe de gestion du projet de la CEPALC et les principales parties prenantes. Ces réunions visaient à rassembler les données nécessaires pour évaluer l'incidence que les risques pourraient avoir sur le calendrier et le plan de dépenses du projet, ainsi que les coûts et les imprévus connexes, comme indiqué plus en détail à la section IV du présent rapport. Le cabinet indépendant de gestion des risques a également participé à une réunion spéciale que le Service de la politique de gestion mondiale des biens a organisée au sujet de la pandémie de COVID-19.

B. Gestion du projet

12. Tous les membres de l'équipe de gestion du projet ont été recrutés, y compris les personnes occupant les deux emplois d'agent local [assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) (gestion des installations)] approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A. Toutefois, le recrutement d'un(e) coordinateur(trice) de projet (P-3), qui devait être affecté(e) au Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège (emploi dont le coût sera partagé avec le grand projet de construction à l'Office des Nations Unies à Nairobi), a été délibérément repoussé afin de limiter le risque de dépassement des frais généraux pour l'ensemble des projets d'équipement du fait des retards pris en raison de la pandémie de COVID-19.

C. Responsabilité du projet

13. Les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de l'audit mené en 2018 au sujet des mesures énumérées ci-après ont été appliquées : a) constituer une équipe de gestion du projet ; b) créer un comité des parties prenantes chargé de superviser le projet ; c) mettre en place un dispositif indépendant de gestion des risques et un dispositif de lutte contre la fraude et la corruption ; d) garantir l'accessibilité et l'efficacité énergétique du bâtiment nord rénové ; e) définir une stratégie pour rechercher et occuper des locaux transitoires adaptés pendant toute la durée du projet de rénovation.

14. Conformément au Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/IC/2016/25, annexe), tous les fonctionnaires et les autres acteurs participant au projet doivent respecter les normes de conduite énoncées dans la Charte des Nations Unies et dans le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Les textes administratifs correspondants sont énumérés à l'annexe II du Dispositif, qui définit également des mesures de prévention des actes frauduleux. Le Dispositif porte sur : a) les normes de conduite ; b) la protection contre les représailles ; c) la gestion des risques ; d) le système de contrôle interne ; e) le programme de sensibilisation à la fraude et à la corruption ; f) la prévention des conflits d'intérêts.

IV. Gestion des risques

A. Cabinet indépendant de gestion des risques

15. En mars 2019, le Service de la politique de gestion mondiale des biens, le cabinet indépendant de gestion des risques et l'équipe de gestion du projet ont animé

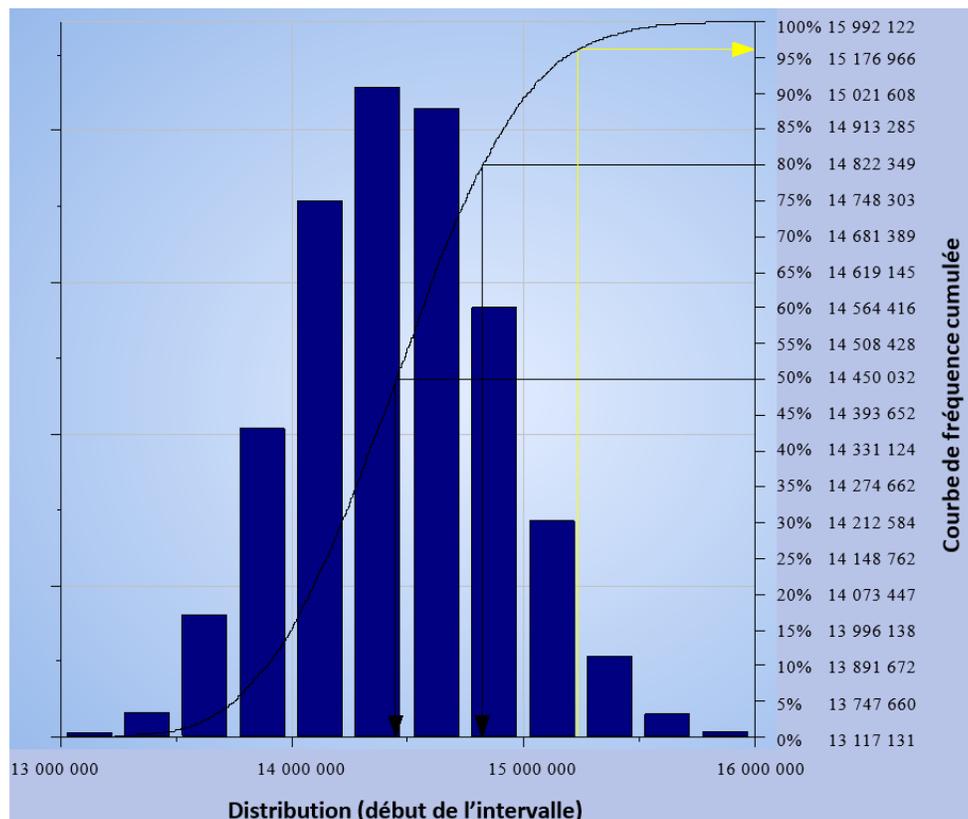
le premier atelier sur la gestion des risques à Santiago. Les participants ont défini les bases de l'inventaire des risques initial de la Commission et de la première analyse quantitative selon la méthode de Monte-Carlo. Depuis la publication de la stratégie de gestion des risques en 2018, le cabinet indépendant a élaboré et publié quatre rapports semestriels. Des réunions trimestrielles continuent d'être organisées pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations sur la gestion de ceux-ci.

16. En mai 2020, le Service de la politique de gestion mondiale des biens, l'équipe de gestion du projet et le cabinet indépendant de gestion des risques ont effectué une troisième analyse selon la méthode de Monte-Carlo afin de déterminer les risques actuels du projet et la probabilité d'atteindre le point de référence « P80 », qui a été retenu comme niveau de confiance minimum pour un projet d'équipement. Comme expliqué dans le précédent rapport, la méthode de Monte-Carlo donne une estimation du coût global le plus probable compte tenu des risques recensés au moment où les données sont communiquées par l'équipe de gestion du projet.

17. Quand le premier atelier sur la gestion des risques a été organisé, les données compilées pour procéder à la première analyse avaient été établies en fonction des coûts estimés par l'équipe de gestion du projet, et non des coûts réels, car le projet n'avait pas encore été conçu et n'avait pas fait l'objet d'un appel d'offres. À ce stade, l'incertitude était donc forte et il paraissait assez peu probable que le projet puisse être exécuté dans les limites du budget fixé, tant que la documentation technique n'avait pas été achevée et que le contrat pour les grands travaux n'avait pas été attribué.

18. Une synthèse de la troisième analyse du projet menée selon la méthode de Monte Carlo est présentée sous forme d'histogramme des coûts à la figure I ci-après.

Figure I
Histogramme des coûts associés aux risques analysés (juin 2020)



19. Il est ressorti de la première simulation faite selon la méthode de Monte-Carlo que, pour que le point de référence « P80 » fixé par l'Organisation soit atteint, le projet devrait coûter environ 14,9 millions de dollars, soit 0,6 million de dollars de plus que le budget prévu, et qu'il était relativement peu probable que le projet soit achevé dans les limites du budget approuvé, le niveau de confiance étant alors d'environ 30 %. La troisième analyse effectuée selon la méthode de Monte-Carlo révèle que ce niveau de confiance est passé à 40 %. La simulation présentée dans l'histogramme des coûts montre que la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé, sans mesure supplémentaire d'atténuation des risques, a augmenté de 10 points de pourcentage par rapport à la simulation de 2019, et que le niveau de confiance reste relativement faible sachant que le budget approuvé s'élève à 14,3 millions de dollars et que le point de référence « P80 » correspond à 14,8 millions de dollars, soit environ 0,5 million de dollars de plus que ledit budget. Il est prévu que le niveau de confiance augmente une fois que la phase de conception sera terminée, que la documentation technique sera publiée dans le cadre d'un appel d'offres et que les offres auront été reçues.

20. Tout au long de la période considérée, l'équipe de gestion du projet a pris des mesures en amont pour gérer les risques recensés et a collaboré avec le Groupe des achats de la CEPALC aux fins de l'achat direct de divers systèmes, dans le but de réduire les coûts et les frais administratifs. Il est possible de réduire l'exposition au risque en réceptionnant les biens à l'avance et en les entreposant dans le complexe de la CEPALC. En outre, l'équipe de gestion du projet a étroitement collaboré avec la société de conseil principale et ses ingénieurs pour faire avancer la conception de l'aménagement des bureaux et le remplacement des systèmes d'infrastructure du

bâtiment. Ces mesures devraient permettre d'atténuer les risques de manière efficace et utile, et ainsi d'améliorer le niveau de confiance.

B. Gestion intégrée des risques

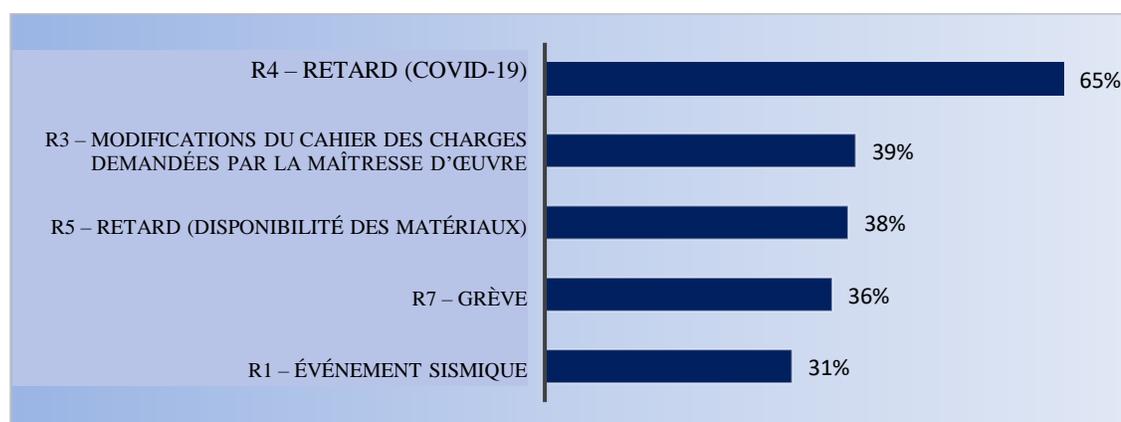
21. Au niveau local, l'équipe de gestion du projet de la CEPALC continue d'assurer la gestion intégrée des risques, sur la base de l'inventaire des risques qui a été dressé et avec l'appui de la société de conseil principale et d'ingénieurs. Elle est appuyée par le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège, qui agit en coordination avec le cabinet indépendant de gestion des risques, et le sera tout au long du projet jusqu'à son achèvement. Les principaux risques recensés au cours de la période considérée sont associés à la pandémie de COVID-19, aux changements que pourrait demander la maîtresse d'ouvrage, aux retards liés à la disponibilité des matériaux, aux grèves et aux événements sismiques.

C. Inventaire des risques

22. L'équipe de gestion du projet examine et met régulièrement à jour l'inventaire des risques du projet, qui a été établi conformément à la stratégie de gestion des risques. Elle se penche actuellement sur huit risques, dont aucun n'a été écarté au stade actuel du projet. Lorsque le projet passera aux phases de conception et d'élaboration du cahier des charges, on s'attend à ce que ces risques soient atténués et éliminés et à ce que de nouveaux risques apparaissent. Comme indiqué dans le rapport précédent, l'inventaire des risques se veut un outil de documentation dynamique à l'usage de l'équipe de gestion du projet, qui sera entièrement coordonné avec les simulations de Monte-Carlo jusqu'à la fin du projet.

23. On trouvera dans la figure II une analyse de la sensibilité aux coûts, qui permet d'évaluer la corrélation entre les différents risques et le coût total estimatif. Plus la sensibilité aux coûts est élevée, plus la corrélation entre le coût estimatif en fin de projet et le risque est forte. Les principaux risques actuels sont énumérés dans la figure.

Figure II
Analyse de la sensibilité aux coûts (juin 2020)



D. Description des cinq principaux risques pesant sur le projet

24. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques énumérés dans la figure II, accompagnée des mesures qui devront être prises pour les atténuer :

a) **Retard de lancement des travaux en raison de la pandémie de COVID-19.** Au moment de la réalisation de la troisième analyse selon la méthode de Monte-Carlo et de la rédaction du présent rapport, la pandémie de COVID-19 sévissait au Chili et dans d'autres pays de la région. Cette pandémie est donc devenue le risque principal en raison de l'incertitude liée à l'évolution des marchés régionaux et de la chaîne d'approvisionnement face aux restrictions de circulation et autres contraintes sociales. Il se peut qu'il faille également renforcer les mesures de sécurité pendant la phase de construction, ce qui aurait une incidence sur les coûts, la coordination de la main-d'œuvre et le calendrier. Afin d'atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet a collaboré avec le Groupe des achats de la CEPALC pour définir une procédure d'achat visant à acquérir divers biens (équipements et systèmes) de manière à diminuer les coûts et les frais administratifs. On estime que la réduction du risque pourrait passer par la réception en amont des biens nécessaires à la construction et par leur entreposage dans le complexe de la CEPALC. L'équipe de gestion du projet et le Groupe des achats de la CEPALC continueront de surveiller l'évolution et l'incidence de la pandémie dans le pays hôte et dans la région afin d'atténuer le risque en conséquence ;

b) **Changements demandés par la maîtresse d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute et ajouts facultatifs au cahier des charges).** Ce risque est lié aux exigences que la maîtresse d'ouvrage pourrait formuler au sujet d'une éventuelle modification des spécifications techniques liée à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres exigences qui n'auraient pas été prises en compte dans les documents de référence pour la conception et la construction et qui pourraient entraîner des coûts supplémentaires si des changements venaient à être demandés pendant la construction. Pour atténuer ces risques, il faut avant tout s'attacher à obtenir l'approbation de la maîtresse d'ouvrage et des parties prenantes avant l'émission du contrat de construction, ce qui réduit les chances de recevoir des demandes de changements à un stade ultérieur du projet. L'équipe de gestion du projet communique régulièrement avec la maîtresse d'ouvrage et le comité des parties prenantes, conformément à la stratégie de gestion des risques ;

c) **Retard lié à la disponibilité des matériaux.** Le projet n'en étant qu'à la phase de conception et les contrats de construction n'ayant pas encore été conclus, le risque de retard demeure très élevé. Le projet pourrait prendre du retard en raison de difficultés à se procurer du matériel ou des équipements technologiques à proximité du Chili, comme les installations mécaniques et les équipements photovoltaïques. En outre, l'acquisition de biens et de services et l'exécution des contrats pourraient prendre plus de temps que prévu du fait des nombreuses spécifications figurant dans le cahier des charges, compte tenu également de l'incidence des cessations d'activité liées à la pandémie de COVID-19 et de la baisse de production susceptible d'en découler. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet collabore étroitement avec le Groupe des achats de la CEPALC pour que tous les appels d'offres soient lancés et conclus dans les meilleurs délais et pour assurer le suivi des marchés. En accélérant la procédure d'appel d'offres, il serait possible d'écartier le risque d'allongement des délais d'achat et d'importation des équipements les plus importants et de lancer les travaux avant la livraison des équipements restants ;

d) **Grève.** Ce risque est apparu dans le contexte des événements qui se sont déroulés dans le pays hôte depuis le dernier trimestre de 2019. Si les grèves sont

moins fréquentes depuis le début de la pandémie, nul ne sait ce qu'il adviendra une fois que celle-ci aura pris fin. Les grèves peuvent se répercuter non seulement sur la continuité des travaux de construction et autres, mais aussi sur la chaîne d'approvisionnement et sur le délai de traitement des biens dans les ports. L'équipe de gestion du projet suit de près l'évolution de la situation au niveau local et évalue les risques susceptibles d'avoir une incidence sur le projet, de manière à pouvoir les atténuer. En outre, elle collabore étroitement avec le Groupe des achats de la CEPALC pour accélérer l'achat en amont des articles dont le délai de livraison est long et qui doivent être importés, afin de les entreposer dans le complexe de la CEPALC jusqu'à ce qu'ils viennent à être utilisés dans le processus de construction ;

e) **Événement sismique.** Le siège de la CEPALC se trouve dans une région qui, par le passé, a été touchée par un séisme de grande ampleur tous les sept ans. Il se peut donc qu'un tel événement se produise pendant la durée du projet, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts, le calendrier, la logistique et la disponibilité des matériaux dans la région et provoquer d'autres retards dans la chaîne d'approvisionnement. Les mesures d'atténuation consistent à faire en sorte que les normes parasismiques locales soient respectées, que des mesures de préparation soient en place, que des polices d'assurance soient souscrites et que les clauses des contrats signés avec les différents prestataires soient conformes à l'objectif de réduction du risque. L'équipe de gestion du projet, le Groupe de la gestion des installations et le Groupe de la sûreté et de la sécurité de la CEPALC se tiennent au fait de toute évolution dans ce domaine.

V. Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée

A. Coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte

25. La CEPALC continue de mener des activités de mobilisation des contributions volontaires et poursuit sa coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte, en particulier en ce qui concerne l'appui technique et les contributions en nature. Les résultats de ces activités sont présentés ci-après.

B. État des contributions volontaires

26. Des programmes financés par la Corporation pour le développement de la production, qui relève du Gouvernement chilien, ont fourni des contributions en nature. Les contributions portent sur les activités suivantes :

a) Appui technique du projet « Plan BIM » pour l'application de la méthode de modélisation des informations de la construction, la gestion des informations et la compilation de documents techniques pendant les phases de conception et de construction ;

b) Appui technique du programme « Construye 2025 » pour l'établissement de directives en vue de l'élaboration d'un plan de réutilisation, de recyclage et de réemploi des éléments de construction démontés. La société de conseil principale devra se conformer à ces directives, qui figureront dans le cahier des charges des services d'architecture et de génie civil.

c) Poursuite de la fourniture de conseils techniques en vue de l'élaboration de stratégies durables d'élimination de certains matériaux au terme de leur durée de vie utile, selon les résultats de l'analyse du marché local et les méthodes employées par le programme « Construye Circular » ;

d) Activités visant à mieux faire connaître les matériaux durables et les technologies performantes disponibles au niveau local, par l'intermédiaire du programme mené par le centre technologique chilien pour l'innovation et le développement afin de promouvoir des solutions locales aux prescriptions figurant dans le cahier des charges du projet.

C. Passation de marchés

27. Il a été prévu d'acquérir les équipements et services suivants au cours de la période à l'examen ; les marchés seront passés directement par la CEPALC dans le cadre d'un appel d'offres. Cette procédure permettra de réduire le risque d'allongement des délais de fabrication et d'importation, les équipements devant être livrés avant le début des travaux. Une fois reçus, les équipements seront entreposés dans les locaux de la CEPALC sans frais supplémentaires. Les appels d'offres portent sur les équipements et services suivants :

a) **Postes de travail réglables en hauteur.** Les postes de travail seront achetés par l'intermédiaire de distributeurs locaux ou au titre des contrats-cadres existants conformément au programme pilote exécuté dans les locaux de la CEPALC au cours de la période précédente. La procédure d'achat devrait avoir lieu fin 2020, de sorte que les postes de travail soient disponibles à temps pour être installés dans les locaux transitoires, avant leur installation définitive dans le bâtiment nord une fois les travaux terminés ;

b) **Mobilier complémentaire et d'appoint.** Le mobilier acheté sera utilisé pour l'aménagement du bâtiment nord. La procédure d'achat devrait être lancée au deuxième trimestre de 2021. Une évaluation du contrat-cadre actuellement en vigueur sera effectuée avant le début de la procédure ;

c) **Composants pour le système de chauffage, de ventilation et de climatisation.** Un appel d'offres sera lancé par le Groupe des achats de la CEPALC pour que des agents de commerce locaux et régionaux fournissent des composants pour le système. La CEPALC achète directement les composants au lieu de les inclure dans le processus d'appel d'offres pour la construction afin d'économiser les frais généraux engagés lorsque l'achat et l'installation sont effectués par un entrepreneur général. La procédure d'achat sera lancée au deuxième trimestre de 2021 ;

d) **Composants pour la centrale photovoltaïque.** Un appel d'offres sera lancé par le Groupe des achats de la CEPALC afin que des agents de commerce locaux et régionaux fournissent des composants pour la centrale photovoltaïque conçue par les ingénieurs-conseils. La procédure d'achat sera lancée au deuxième trimestre de 2021 ;

e) **Station d'épuration et ses composants.** Un appel d'offres sera lancé par le Groupe des achats de la CEPALC afin que des agents de commerce locaux et régionaux fournissent une station d'épuration conçue par les ingénieurs-conseils, et ses composants. La procédure d'achat sera lancée au deuxième trimestre de 2021 ;

f) **Bâtiment temporaire.** Dans le cadre de la stratégie concernant les locaux transitoires établie dans les rapports précédents, il est prévu de lancer un appel d'offres pour l'installation d'un bâtiment modulaire sur le campus de la CEPALC, conformément aux spécifications techniques et au plan élaborés par l'équipe de gestion du projet. Ce bâtiment devrait accueillir 30 % du personnel du bâtiment nord pendant la période des travaux. La procédure d'appel d'offres devrait être lancée en novembre 2020 et achevée trois mois avant le début des travaux de construction ;

g) **Travaux de construction du bâtiment nord.** Conformément au calendrier présenté dans le rapport précédent, aux résultats de l'étude de marché et aux enseignements tirés d'autres projets d'équipement, la procédure d'appel d'offres pour les travaux généraux de construction du bâtiment nord sera menée conformément aux règlements et procédures prévus dans le Manuel des achats de l'ONU. La procédure, qui sera de portée internationale, devrait être lancée en décembre 2020.

D. Connaissances locales et enseignements tirés de l'expérience

28. Au cours de la période à l'examen, dans le cadre d'une étude de marché, le Groupe des achats de la CEPALC a consulté des spécialistes et des fournisseurs locaux pour obtenir des renseignements sur les points suivants :

a) **Centrale photovoltaïque.** Des sociétés d'ingénierie locales spécialisées dans l'énergie photovoltaïque ont été invitées à fournir des renseignements sur les coûts de conception et d'installation, l'estimation des produits et des composants nécessaires et leur stockage, ainsi que les coûts de maintenance et d'exploitation tout au long du cycle de vie. Les données fournies ont permis de cerner les besoins locaux s'agissant des aspects techniques et des éléments de conception à inclure dans le cahier des charges de l'étude technique détaillée de la centrale solaire ;

b) **Logiciel de contrôle des dépenses.** Dans le cadre des outils numériques de projection et de contrôle des dépenses pour les phases de conception et de construction, les distributeurs de logiciels d'estimation des dépenses liés à la modélisation des informations de la construction ont été invités à communiquer des renseignements sur la gestion des données, les modules d'intégration des modèles, le coût des licences et les restrictions d'utilisation. Les données ainsi obtenues ont orienté l'acquisition d'un logiciel établissant un lien direct entre le modèle technique de construction et les prévisions de dépenses, permettant à l'équipe de gestion du projet de prendre des décisions d'analyse de la valeur en temps réel.

29. Au titre des mesures prises aux fins de la viabilité du projet, un logiciel de mesure de l'empreinte carbone a été acheté pour évaluer l'empreinte carbone produite par la construction et l'exploitation du bâtiment au moyen d'une analyse des composants et des matériaux prévus dans la maquette numérique.

E. Matériaux d'origine locale

30. L'équipe de gestion du projet a continué de chercher à savoir si des matériaux susceptibles d'être utilisés comme éléments de construction ou des équipements technologiques pouvaient être obtenus auprès de fournisseurs ou d'agents de commerce locaux, ce qui pourrait avoir une incidence positive tant sur les coûts que sur la planification du projet.

31. En outre, une fois qu'un accord sera conclu avec le centre technologique chilien pour l'innovation et le développement, celui-ci fournira un appui technique à l'équipe de gestion du projet pour l'analyse et l'évaluation des systèmes techniques, des éléments de construction et des matériaux de construction figurant dans les spécifications techniques du projet. Parmi les données qui seront traitées figurent les processus de production, le transport et le cycle de vie ainsi que la traçabilité de l'empreinte carbone. Ce travail révélera également s'il existe des options de bonne qualité sur le marché local. Les résultats de l'analyse seront présentés dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, une fois que les services d'architecture auront été définis.

32. Sur la base de l'analyse et de la conception de la station d'épuration, on estime que les entreprises locales fabriquant les éléments requis pourraient fournir environ 70 % des composants de la station, dont les conduites, les raccords et les réservoirs.

F. Services de conseil

33. La procédure de passation de marché visant à désigner les services d'architecture et de génie civil nécessaires à l'exécution du projet a été engagée en mars 2019 par la publication, aux niveaux local et international, d'une demande d'expression d'intérêt. Le contrat a été attribué en décembre 2019 à une coentreprise hispano-chilienne, les deux parties ayant une grande expérience des projets institutionnels durables tant au Chili qu'en Espagne. L'équipe de la société de conseil principale comprend également cinq sociétés d'ingénierie spécialisées.

34. La société de conseil principale travaille essentiellement à l'élaboration d'études détaillées dans les domaines de la mise aux normes parasismiques, de l'efficacité énergétique, de l'optimisation des bureaux et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

35. Comme indiqué dans le rapport précédent, les services architecturaux et les services prévus dans les principaux domaines sont entièrement exécutés sur la base d'une modélisation intégrée des informations de la construction.

G. Planification et études techniques

36. Les activités de planification et les études techniques présentées ci-après ont été réalisées au cours de la période à l'examen.

Bâtiment nord : projet architectural et études techniques

37. Depuis janvier 2020, la société de conseil principale travaille à la réalisation des études techniques et à l'établissement d'un avant-projet pour le bâtiment nord. Il s'agissait de définir les différents corps de métier à faire intervenir, d'évaluer les aspects structurels, mécaniques et fonctionnels, d'établir les documents confirmant les conditions de base des travaux et de compiler et corriger les données techniques sur le bâtiment existant.

38. Le risque associé à la pandémie de COVID-19 a été intégré à part entière dans le projet, et il a notamment été tenu compte des recommandations des autorités sanitaires du pays hôte et des projections d'experts sur l'évolution des critères relatifs aux espaces de travail.

39. Un rapport d'efficacité énergétique a été établi conformément au cahier des charges de la société de conseil principale. Les résultats des simulations indiquent que le nouveau bâtiment consommera entre 41 % et 48 % d'énergie en moins que le bâtiment actuel, ce qui confirme les projections figurant dans le rapport précédent.

40. Un plan de recyclage, de réutilisation et de récupération a été élaboré au titre des produits prévus dans le cahier des charges de la société de conseil principale afin de réduire au minimum l'impact environnemental des déchets issus du démantèlement du bâtiment actuel.

Mise aux normes parasismiques

41. Pour mettre le bâtiment aux normes, les ingénieurs de génie civil ont recours à des techniques de renforcement, d'isolation et de dissipation de l'énergie conformes à la réglementation nationale, à savoir la norme chilienne 433 et le décret suprême

n° 61 de 2011, les structures conventionnelles devant être conçues de manière à résister à des mouvements sismiques d'intensité modérée sans être endommagées, à ne subir que des dommages limités en cas de séismes d'intensité moyenne (c'est-à-dire ne touchant que des éléments non structurels) et à ne pas s'effondrer en cas de séismes d'intensité exceptionnelle, en vue de protéger la vie des occupants du bâtiment.

42. Dans le cadre du projet, les ingénieurs de génie civil de la société de conseil principale ont réalisé un examen analytique complet in situ de l'ossature et des éléments structuraux existants du bâtiment afin d'évaluer sa conformité aux réglementations sismiques en vigueur, de manière à déterminer si les structures et éléments actuels pouvaient être réutilisés pour la construction du nouveau bâtiment. Il ressort de l'analyse, au terme d'une évaluation sur place et de simulations logicielles, que la structure existante réagit bien aux mouvements de forte intensité en termes de charges de toit et d'éléments de construction et qu'elle peut être recyclée pour la rénovation pour autant qu'elle soit renforcée dans certaines zones de contrainte.

Centrale photovoltaïque

43. En ce qui concerne la stratégie d'efficacité énergétique demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#) et mentionnée dans le rapport précédent, les données relatives aux besoins énergétiques et à la consommation d'énergie prévue ont été actualisées compte tenu des résultats de l'étude sur l'efficacité énergétique et des modèles de projet révisés. La consommation annuelle du nouveau bâtiment sera de 320 800 kilowattheures, énergie qui sera produite par une centrale photovoltaïque installée sur le toit. La stratégie actualisée de l'utilisation de cette énergie se présente comme suit :

- a) 75 % de l'énergie produite (soit 240 600 kWh) sera utilisée directement pour couvrir les besoins énergétiques du bâtiment nord pendant les heures de travail ;
- b) 22 % de l'énergie produite (soit 70 578 kWh) sera transférée dans le réseau électrique interne de la CEPALC, ce qui permettra de satisfaire en partie les besoins énergétiques des autres bâtiments du complexe ;
- c) Environ 3 % de l'énergie produite (9 624 kWh) les week-ends et jours fériés et en dehors des heures de travail sera redirigée vers le réseau électrique national au moyen d'un compteur électrique bidirectionnel.

Station d'épuration

44. Le projet de station d'épuration dont les plans doivent être conçus par la société de conseil principale dans le cadre d'un plan général d'efficience a fait l'objet d'un rapport préliminaire dans lequel figurent les débits prévus. Des recommandations ont été faites pour l'utilisation d'un système de bioréacteur à membrane disposant d'une capacité de traitement de 10 mètres cubes par jour. Les détails des études techniques du système seront inclus dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.

Critères de conception des espaces de travail

45. Compte tenu des résultats de l'analyse exhaustive des besoins en espace organisationnel et de l'utilisation de cet espace réalisée par l'équipe chargée de la fonctionnalité, lesquels ont été comparés avec les conclusions de l'étude menée par un consultant externe en 2017 pour déterminer si les espaces étaient utilisés rationnellement à la CEPALC (voir le rapport [A/73/351](#)), le bâtiment nord a été reconfiguré selon un agencement moderne et flexible.

46. Le nouveau bâtiment a été planifié de telle manière que les espaces de travail, les salles de réunion, les locaux de service et les espaces communs soient agencés le long d'un corridor de circulation simplifié disposant de voies d'issue de secours aux normes. Les espaces de travail sont conçus à partir de modèles mixtes qui comprennent à la fois des bureaux fermés, dont certains seront partagés, et des espaces de collaboration ouverts permettant le travail en équipe. Les équipements permettront différentes configurations pour les bureaux, qui pourront être modifiées et adaptées selon les besoins.

47. Le début de la pandémie de COVID-19, en 2020, a suscité des inquiétudes quant aux risques pour la santé d'un retour au travail, et des modifications de l'aménagement de base des bureaux pourraient être nécessaires. L'équipe de gestion du projet suit de près l'évolution de la situation à la CEPALC et dans d'autres lieux d'affectation des Nations Unies en ce qui concerne les mesures prises pour faciliter le retour progressif au bureau. Il est attendu que tout changement futur soit conforme aux paramètres de l'étude technique générale approuvée, et aucun changement aux modalités retenues pour les espaces de bureau n'avait donc été proposé au moment de la rédaction du présent rapport. L'agencement actuel permet l'application de mesures de distanciation physique si elles sont nécessaires. Compte tenu de l'évolution rapide de la pandémie, l'équipe de gestion du projet continuera de suivre de près la situation et déterminera comment intégrer certaines des meilleures pratiques et les enseignements tirés des retours au bureau non seulement à la CEPALC et dans d'autres entités des Nations Unies, mais aussi ailleurs, dans les secteurs public et privé.

48. Dans le cadre du processus d'évaluation, l'équipe de gestion du projet réfléchit à des éléments de conception pouvant atténuer les effets de la pandémie, tels que des agencements dynamiques permettant une restructuration rapide des espaces de travail et des changements de densité sans qu'il soit nécessaire de modifier les infrastructures ; des séparations complémentaires établies à l'avance de manière à subdiviser le bâtiment en six zones indépendantes, chaque espace de travail disposant de ses propres voies d'accès direct depuis l'extérieur ; l'attribution de sorties désignées à proximité de chaque espace de travail de manière à éviter la concentration de personnes à certains endroits et de prévenir les contacts excessifs ; l'adaptation des espaces extérieurs pour les réunions informelles ou les activités professionnelles.

Sûreté et sécurité

49. Parmi les mesures de sécurité liées aux voies d'évacuation d'urgence, l'agencement de l'espace prévoit cinq issues de secours conformes aux codes de sécurité de l'association nationale de protection contre les incendies et de l'International Building Code.

50. La partie du projet relative aux aspects techniques des systèmes de sûreté et de sécurité, y compris les systèmes de prévention, de détection et de maîtrise des incendies, le système de diffusion audio, le système de télévision en circuit fermé et le système de contrôle des accès, est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du travail de la société de conseil principale et de plus amples informations seront communiquées à ce sujet dans le prochain rapport d'avancement.

Accessibilité

51. Toutes les entrées et sorties du bâtiment d'un étage et ses couloirs de circulation intérieure, parois extérieures, espaces de travail, locaux de service et espaces verts ont été conçus selon des spécifications relatives aux espaces, aux rampes de circulation, d'accès et de sortie et aux équipements conformes aux normes internationales, afin que les personnes handicapées puissent accéder aux locaux et les

utiliser sans restrictions, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. En outre, des systèmes automatisés d'ouverture des portes d'entrée et une signalisation et un revêtement adaptés aux malvoyants seront intégrés dans le projet.

Locaux transitoires

52. La stratégie concernant les locaux transitoires figurant dans le rapport précédent, qui vise à accueillir le personnel pendant la période de construction par l'aménagement des locaux de service en espaces de travail temporaires et l'installation d'un bâtiment préfabriqué temporaire, a été révisée compte tenu des contraintes de densité imposées par la pandémie.

Bâtiment temporaire

53. À l'issue du processus d'évaluation des options et des coûts concernant la location de structures préfabriquées destinées à accueillir une partie du personnel pendant la période de construction, inclus dans la procédure de demande de renseignements initiée au cours du premier trimestre de 2019 et décrit dans le rapport précédent, un projet de construction d'un nouveau bâtiment à cette fin a été élaboré en interne par l'équipe de gestion du projet et évalué pendant la période à l'examen. Il s'agit d'un bâtiment de 350 m² à charpente métallique préfabriquée et revêtement modulable, que la CEPALC soumettra à un appel d'offres pour être construit par une société de construction externe.

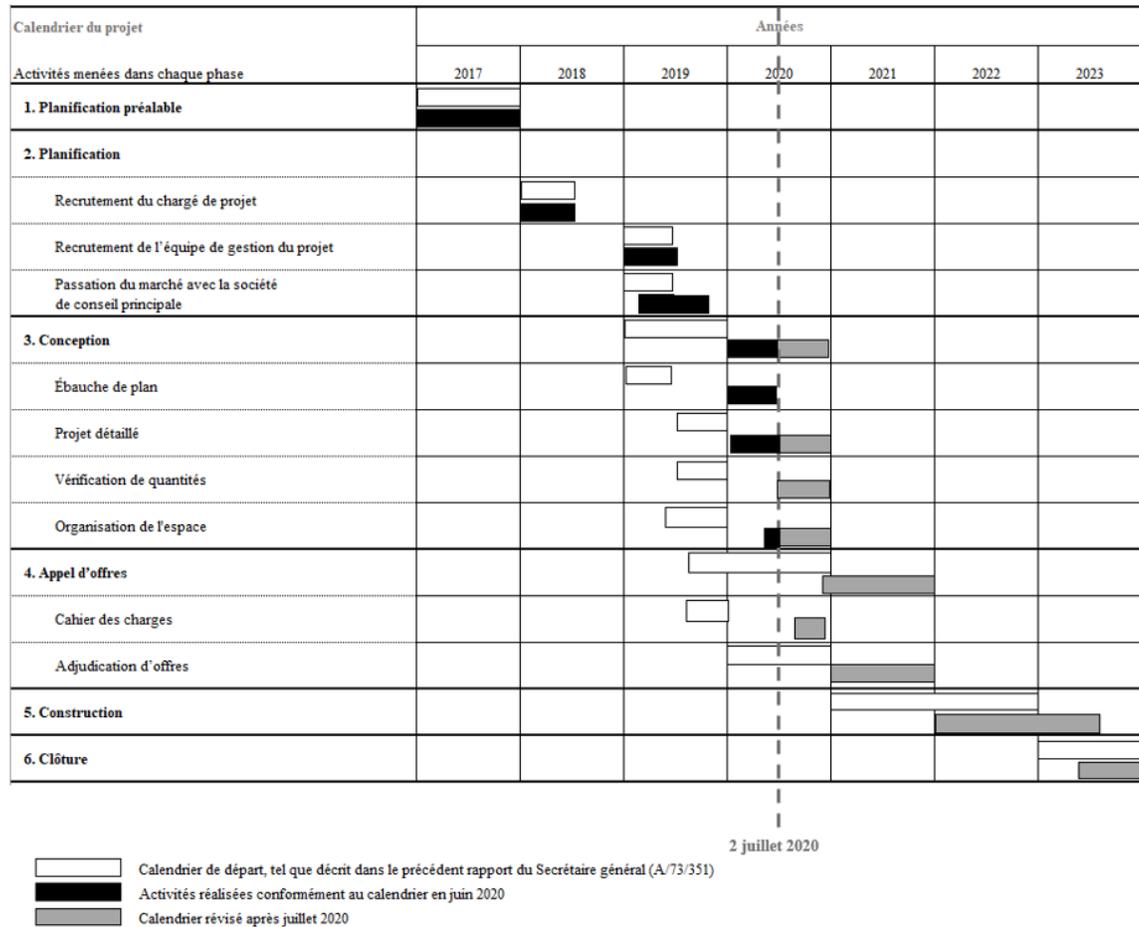
54. Le bâtiment temporaire offrira des conditions analogues à celles d'un espace de bureaux temporaire de longue durée en matière d'espace de travail ainsi que de sécurité, de sûreté et d'hygiène, dans le respect des normes de fonctionnalité, de ventilation et d'efficacité, et ce, jusqu'à l'achèvement du projet. La construction du bâtiment devrait s'étaler sur quatre à cinq mois.

H. Actualisation du calendrier du projet

55. Des efforts ont été faits pour restructurer le plan de passation de marché en remaniant les procédures prévues pour 2021, compte tenu des calendriers de conception définitive et de la logistique des travaux prévus par la société de conseil principale, qui comprennent à la fois la rénovation du bâtiment nord et l'achat échelonné des systèmes techniques connexes. Les procédures de passation de marchés pour la construction du bâtiment temporaire et l'achat de mobilier ainsi que la demande de services professionnels d'inspection des bâtiments se déroulent comme prévu et devraient être achevées au cours du second semestre de 2021.

56. On trouvera à la figure III un calendrier actualisé du projet. Y figurent les activités et les modifications proposées concernant les tâches en cours ou à venir.

Figure III
Calendrier actualisé du projet (2 juillet 2020)



57. Le calendrier du projet soumis par la société de conseil principale prévoit 11 mois pour l'élaboration du projet. La phase de conception sera achevée en novembre 2020, et sera suivie de la livraison des documents techniques et du lancement de l'appel d'offres pour la construction, en décembre 2020.

58. Compte tenu des précédents appels d'offres analysés conjointement avec le Groupe des achats de la CEPALC, il est prévu que l'appel d'offres internationales concernant la construction prenne jusqu'à 12 mois, le contrat devant être attribué en décembre 2021.

59. Les travaux, qui doivent commencer en janvier 2022, ont 12 mois de retard sur le calendrier initial du projet. Selon la société de conseil principale, les travaux devraient durer entre 18 et 20 mois, leur fin étant prévue pour septembre 2023.

60. La phase de clôture du projet devrait commencer au cours du dernier trimestre du projet de construction, en juillet 2023, quand les différents systèmes entreront en service, ce qui réduirait le retard de six mois, la date d'achèvement du projet étant maintenue à décembre 2023, comme prévu dans les rapports précédents.

VI. Dépenses et coûts prévus

A. Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses jusqu'à la fin de 2020

61. Dans ses résolutions [72/262 A](#), [73/279 A](#) et [74/263](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 1 225 800 dollars aux fins du projet pour la période 2018-2020, dont 597 500 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 628 300 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

62. Le tableau 1 indique les dépenses effectivement engagées au 31 juillet 2020 et le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année. À la fin de 2020, le solde non utilisé devrait atteindre 268 100 dollars, dont 145 500 dollars au titre du chapitre 21 et 122 600 dollars au titre du chapitre 33.

63. Les écarts entre les crédits ouverts pour la période 2018-2020 et le montant total des dépenses prévues pour la même période s'expliquent par : a) des dépenses au titre des postes moins élevées que le montant prévu sur la base des coûts standard ; b) le retard pris dans le recrutement d'un(e) agent(e) local(e) et d'un(e) coordonnateur(trice) de la classe P-3, le total des coûts étant partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, au titre du chapitre 21 ; c) des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la gestion des risques et des voyages ; d) l'absence de dépenses imprévues ; e) les variations du taux de change entre le peso chilien et le dollar des États-Unis ; f) les conditions de marché actuelles, qui obligent le report des petits appels d'offres, lesquels seront lancés au cours du prochain exercice budgétaire au titre du chapitre 33.

Tableau 1

Dépenses effectives au 31 juillet 2020 et prévisions pour le reste de l'année 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour la période 2018-2020	Montant cumulé des dépenses au 31 juillet 2020	Dépenses prévues du 1 ^{er} août au 31 décembre 2020	Total des dépenses prévues pour 2018-2020	Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2020
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)					
1. Gestion du projet	597,5	362,4	89,6	452,0	145,5
Total partiel (chapitre 21)	597,5	362,4	89,6	452,0	145,5
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
2. Coûts de construction	—	—	—	—	—
3. Services spécialisés	593,3	405,6	97,5	503,1	90,2
4. Hausse des coûts	—	—	—	—	—
5. Provisions pour imprévus	35,0	2,6	—	2,6	32,4
Total partiel (chapitre 33)	628,3	408,2	97,5	505,7	122,6
Total	1 225,8	770,6	187,1	957,7	268,1

B. Ressources nécessaires pour 2021

64. Les ressources nécessaires pour 2021 sont présentées dans le tableau 2. Le montant total des dépenses prévues pour 2021 s'élève à 1 910 300 dollars, ventilées comme suit :

a) 363 200 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), qui permettront de financer la reconduction du personnel de l'équipe de gestion du projet [1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 d'agent(e) local(e)] et de couvrir 25 % du montant nécessaire au financement du poste de coordonnateur de projet (P-3) au Siège, dont le coût est partagé avec le projet de remplacement des bâtiments de bureaux A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

b) 1 547 100 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour les services spécialisés (société de conseil principale, cabinet indépendant de gestion des risques, frais de voyage) ainsi que la hausse des coûts et la réserve pour imprévus.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues pour 2021</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2020</i>	<i>Montant net des besoins de financement en 2021</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)			
1. Gestion du projet	363,2	145,5	217,7
Total partiel (chapitre 21)	363,2	145,5	217,7
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
2. Coûts de construction	1 123,5	–	1 123,5
3. Services spécialisés	123,0	90,2	32,8
4. Hausse des coûts	182,9	–	182,9
5. Provisions pour imprévus	117,7	32,4	85,3
Total partiel (chapitre 33)	1 547,1	122,6	1 424,5
Total	1 910,3	268,1	1 642,2

65. Étant donné que, dans sa résolution [73/279 A](#), l'Assemblée générale a approuvé la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour le projet, le solde non utilisé, qui devrait s'élever à 268 100 dollars à la fin de 2020, sera déduit du montant de 1 910 300 dollars demandé pour 2021. Par conséquent, le montant net des ressources nécessaires pour 2021 est de 1 642 200 dollars, dont a) 217 700 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et b) 1 424 500 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2021.

VII. Prochaines étapes

66. Les mesures à prendre au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Continuer de tenir des réunions de coordination avec les parties prenantes du projet et l'équipe de conception afin de progresser dans la conception du projet conformément au calendrier ;
- b) Assurer le suivi et la mise à jour à intervalles réguliers de l'inventaire des risques, reclasser les risques selon les besoins et suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques jusqu'au feu vert final ;
- c) Lancer l'appel d'offres concernant le bâtiment préfabriqué temporaire destiné à répondre partiellement aux besoins en locaux temporaires à la mi-2021 ;
- d) Commencer à organiser l'aménagement, dans les locaux existants, des espaces de travail devant servir de locaux transitoires pendant les travaux ;
- e) Achever la conception et les études techniques relatives aux infrastructures d'ici à la fin de 2020 et lancer les procédures d'appel d'offres pour les équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation, les composants photovoltaïques, le mobilier et les autres équipements, le but étant de réduire les délais d'importation au moyen d'un appel d'offres parallèle pour les travaux de construction ;
- f) Dès que le dossier d'appel d'offres pour les services d'architecture et de génie civil sera prêt, publier l'appel d'offres pour les services de construction, le but étant de démarrer les travaux en 2022, y compris la mise en œuvre des stratégies de gestion des déchets de construction et de la chaîne logistique, conformément aux principes de l'économie circulaire.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Prendre note du présent rapport du Secrétaire général ;**
- b) **Ouvrir un crédit de 1 642 200 dollars au titre du projet pour 2021, dont 217 700 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 1 424 500 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera imputé sur le fonds de réserve.**

Annexe

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 ^a	2019 ^a	2020 ^b	2021	2022	2023	Total	Montant figurant dans le document A/74/330	Variation
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)									
1. Gestion du projet									
1.1 Équipe spéciale chargée de la gestion du projet	40,0	154,9	235,7	325,4	393,5	406,6	1 556,1	1 556,1	–
1.2 Coordonnateur de projet au Siège (25 % des coûts, le total des coûts étant partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	21,4	37,8	37,8	37,8	134,8	134,8	–
Total partiel (chapitre 21)	40,0	154,9	257,1	363,2	431,3	444,4	1 690,9	1 690,9	–
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)									
2. Coûts de construction									
2.1 Travaux de construction	–	–	–	773,5	4 455,6	2 858,9	8 088,0	8 088,0	–
2.2 Locaux transitoires	–	–	–	350,0	–	–	350,0	350,0	–
2.3 Système de sécurité des personnes	–	–	–	–	462,0	–	462,0	462,0	–
3. Services spécialisés									
3.1 Services de conseil	–	–	403,0	53,0	125,0	125,0	706,0	706,0	–
3.2 Gestion des risques	36,4	33,0	24,0	50,0	56,6	–	200,0	200,0	–
3.3 Voyages	–	6,7	–	20,0	29,1	29,2	85,0	85,0	–
4. Hausse des coûts	–	–	–	182,9	661,5	812,6	1 657,0	1 657,0	–
5. Provisions pour imprévus	–	–	2,6	117,7	544,0	427,0	1 091,3	1 091,3	–
Total partiel (chapitre 33)	36,4	39,7	429,6	1 547,1	6 333,8	4 252,7	12 639,3	12 639,3	–
Total	76,4	194,6	686,7	1 910,3	6 765,1	4 697,1	14 330,2	14 330,2	–

^a Correspond aux dépenses effectives.^b Correspond aux dépenses effectives au 31 juillet 2020 et aux dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2020.